

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

TREEZOR

Société par Actions Simplifiée au capital de 6 307 513 €

Siège social : 33 avenue de Wagram – 75017 Paris

807 465 059 RCS Paris

Comptes annuels au 31 décembre 2025 approuvés par décisions des Associés du 12 juin 2026**I. – Bilan**

(En milliers d'euros.)

Actif	31/12/2025	31/12/2024
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit (note 2)	860 796	743 517
A vue	860 796	743 517
A terme	-	-
Opérations avec la clientèle	5 735	4 858
Créances commerciales	5 735	4 858
Brut	7 297	5 992
Dépréciation	-1 563	-1 134
Autres concours à la clientèle	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Participations et autres titres à revenu fixe	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Location simple	-	-
Immobilisations incorporelles (note 3)	2 646	2 590
Immobilisations corporelles (note 3)	236	474
Capital souscrit non versé	-	-
Autres actifs (note 4)	5 843	14 208
Comptes de régularisation (note 4)	2 235	1 780
Total	877 489	767 426

Les créances clients au 31/12/2025 ont été décompensées à l'actif.

Passif	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales, Comptes courants postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (note 5)	-	-
A vue	-	-
A terme	-	-
Opérations avec la clientèle (note 6)	789 515	668 169
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
A vue	-	-
A terme	-	-
Autres dettes	789 515	668 169
A vue	-	-
A terme	789 515	668 169
Dettes représentées par un titre	-	-
Bons de caisse	-	-
Titres de marché interbancaires et titres de créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Autres passifs (note 7)	75 704	79 060
Comptes de régularisation (note 7)	906	991
Provisions (note 8)	1 756	5 871
Dettes subordonnées	-	-

Fonds pour risques bancaires généraux	-	-
Capitaux propres (note 9)	9 609	13 336
Capital	6 641	6 308
Primes d'émission	71 192	66 525
Réserves		
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées		
Subvention d'investissement		
Report à nouveau	-59 496	-49 119
Résultat de l'exercice	-8 728	-10 377
Total	877 489	767 426

Résultat de l'exercice en centimes : - 8 727 747,22

Total du bilan en centimes : 877 489 400,07

Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers

Hors bilan	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés	-	-
Engagements de financement	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Autres engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-
Engagements de financement	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Autres engagements		
Opérations en devises		
Engagements devises (achetées ou empruntées) à recevoir	-	-
Engagement devises (vendues ou prêtées) à donner	-	-
Engagements sur instruments financiers à terme	-	-
Autres engagements		
Engagements devises (achetées ou empruntées) à recevoir	-	-
Engagement devises (vendues ou prêtées) à donner	-	-
Engagements douteux	-	-

Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.

II. – Compte de résultat

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Produits et charges d'exploitation bancaire		
+ Intérêts et produits assimilés	18 063	25 465
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	18 063	25 465
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle		
+ Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe		
+ Autres intérêts et produits assimilés		
- Intérêts et charges assimilées (note 10)	-0	-
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	-0	-
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
- Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
- Autres intérêts et charges assimilées	-	-
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
+ Produits sur opération de location simple	-	-
- Charges sur opérations de location simple	-	-
+ Revenus des titres à revenu variable	-	-
+ Commissions (produits) (note 11)	45 056	42 798
- Commissions (charges) (note 11)	-35 926	-37 551
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	-4	-9
- Opérations sur titres de transaction	-	-
- Opérations de change	-4	-9
- Opérations sur instruments financiers	-	-
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	-	-
- Plus ou moins-value	-	-
- Dotations aux provisions et reprises	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	2 817	2 089
- Opérations faites en commun	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire		
- Autres produits non bancaires	2 817	2 089
- Autres charges d'exploitation bancaire	-4 142	-4 254
- Opérations faites en commun	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaires	-4 142	-4 254
Produit net bancaire	25 864	28 539
- Charges générales d'exploitation (note 12)	-37 989	-39 855
- Frais de personnel	-24 801	-24 976
- Autres frais administratifs	-10 171	-13 702
- Autres opérations	-3 017	-1 177
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (note 3)	-1 649	-1 787
- Dotations / Reprises aux dépréciations de l'actif circulant (note 8)	-538	-230
- Dotations / Reprises pour risques et charges (note 8)	4 115	707
Résultat brut d'exploitation	-10 197	-12 626
+ / - Coût du risque (note 13)	-	-
- Coût du risque sur établissement de crédit	-	-
- Coût du risque sur la clientèle	-	-
- Coût du risque sur portefeuille titres	-	-
- Autres opérations	-	-
Résultat d'exploitation	-10 197	-12 626
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	-
- Immobilisations financières	-	-
- Immobilisations incorporelles	-	-
- Immobilisations corporelles	-	-
Résultat courant avant impôt	-10 197	-12 626
+ / - Résultat exceptionnel (note 14)	-	-1 000
- Impôt sur les bénéfices (note 15)	1 470	3 250
+ / - Dotation / reprises de FRBG et provisions réglementées	-	-
Résultat net de l'exercice	-8 728	-10 377

III. – Annexes

Note 1. – Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux de la société TREEZOR ont été établis conformément aux dispositions définies par le règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales et bancaires d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le principe de continuité d'exploitation repose sur le soutien du principal actionnaire sous forme d'augmentations de capital ou compte courant d'associé, prévu au cours de l'exercice 2026.

Changement de méthode comptable et comparabilité des comptes

En application du règlement ANC n°2022-06 de modernisation des états financiers en coordination avec le règlement ANC n°2023-03, les dispositions du présent s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

A ce titre, elle a procédé aux reclassements de présentation de la colonne 31/12/2024 suivants :

Compte de résultat	2025	2024 retraité	2024 publié
Autres produits non bancaires	2 817 312	1 902 072	2 089 373
Frais de personnel	24 800 706	24 788 952	24 976 253
Autres opérations	3 017 191	1 177 471	1 176 969
Produits exceptionnels	0		-
Charges exceptionnelles	0	1 000 000	1 000 502
Résultat exceptionnel	-	-1 000 000	-1 000 502

S'agissant des transferts de charges d'exploitation de l'exercice 2024 relatifs aux indemnités de prévoyance et de subvention d'apprentissage, ils sont présentés sur la ligne Frais de personnel en déduction.

Changement d'estimation

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances sur les établissements de crédit et assimilés et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit : créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle.

Une opération est classée dans la catégorie « au jour le jour » lorsque sa durée initiale est au plus égale à un jour ouvrable. Au-delà d'une durée initiale supérieure à un jour ouvrable, l'opération est classée dans la catégorie « à terme »

Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles. En 2025 ont été constituées des provisions pour dépréciations créances clients, pour contentieux, pour les wallets débiteurs et pour risque.

Créances douteuses

Par application du règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 en coordination avec le règlement ANC N°2023-03 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, sont distingués comptablement les encours sains et les encours douteux.

Sont des encours douteux, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour le crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal correctionnel.

Par contagion, le classement d'un encours en douteux sur une contrepartie entraîne obligatoirement le déclassement de tous les engagements liés à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions (sauf cas de litiges ponctuels ou d'un risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers).

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations correspondant à la perte probable.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

Portefeuille titres

Le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire modifié par le règlement 2005-01 qui a été modifié par le règlement 2008-07 et le 2008-17 du Comité de la Réglementation Comptable et l'instruction 90-03 de la Commission Bancaire définissent les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres.

Les titres sont classés en fonction de :

- Leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- L'intention de détention selon leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, participations et parts dans les entreprises liées, activité de portefeuille et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Entre la date de négociation des titres et leur transfert de propriété, l'engagement d'achat ou de vente est enregistré dans un compte de hors bilan « Titres à recevoir / à livrer ».

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition.

Immobilisations

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Une immobilisation incorporelle est identifiable :

- si elle est séparable des activités de l'entité, c'est-à-dire susceptible d'être vendue, transférée, louée ou échangée de manière isolée ou avec un contrat, un autre actif ou passif,
- ou si elle résulte d'un droit légal ou contractuel même si ce droit n'est pas transférable ou séparable de l'entité ou des autres droits et obligations.

Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne, comprend toutes les dépenses pouvant lui être directement attribuées et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), hors frais d'acquisition. L'amortissement d'un actif est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation. L'amortissement est déterminé par le plan d'amortissement établi en fonction de la durée et du mode d'amortissement propres à chaque actif amortissable, tels qu'ils sont déterminés par l'entité.

Les amortissements sont calculés suivant la durée réelle d'utilisation des biens en utilisant le mode d'amortissement suivant :

Type	Mode	Durée
Fonds commercial	Linéaire	5 ans
Autres immobilisations Incorporelles	Linéaire	3 ou 5 ans
Corporelles :		
- Matériel informatique bureautique	Linéaire	3 ans
- Installations générales et agencements	Linéaire	5 ou 6 ans
- Mobilier	Linéaire	5 ans

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique Dotations aux Amortissements.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour les opérations avec la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions

Les provisions inscrites au passif du bilan sont comptabilisées conformément au règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 en coordination avec le règlement ANC N°2023-03 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures.

Les provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue.

Ces provisions couvrent des risques identifiés à l'actif au passif du bilan et au hors bilan.

Les dotations et les reprises de provisions sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

Opérations en devises

Conformément aux règlements ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire en coordination avec le règlement ANC N°2023-03 mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures, les opérations enregistrées en devises au bilan ou au hors bilan sont converties sur la base des cours de change officiels à la date de clôture.

Les opérations initiées sont enregistrées en devises par la contrepartie de comptes de positions de change par devises. A chaque arrêté comptable, le solde des comptes de positions de change est porté en résultat.

Les opérations comptabilisées par la société sont essentiellement en euros.

Coût du risque

La société ne constate pas d'opérations en lien avec la notion de coût du risque dans ses états financiers.

Gains et pertes sur actifs immobilisés

Ce poste regroupe les plus ou moins-values de cession et les dotations nettes aux dépréciations des titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Charge fiscale

La Société TREEZOR est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 01/01/2020.

Modes et méthodes d'évaluation des commissions

Les produits de commissions recouvrent l'ensemble des produits rétribuant les services fournis aux tiers. Les charges de commissions incluent l'ensemble des charges découlant des services rendus aux tiers. Les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée ou l'acte exécuté.

Transactions entre les parties liées

Conformément au règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire en coordination avec le règlement ANC N°2023-03 mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, la société TREEZOR ne donne pas d'information en annexe pour tout ou partie des raisons suivantes :

- les transactions effectuées ont été conclues à des conditions normales de marché ;
- les transactions effectuées concernent des opérations avec sa société mère, les filiales qu'elle détient (directement ou indirectement) en quasi-totalité ou entre ses filiales détenues en quasi-totalité.

Faits marquants de l'exercice

Madame Marie-Christine DUCHOLET a informé la Société, le 19 mars 2025, de sa décision de démissionner de ses fonctions de membre et de Présidente du Conseil d'administration avec date d'effet à l'issue de la procédure de nomination de son remplaçant, Monsieur Thierry LE MARRE.

Les Associés ont décidé le 24 mars 2025 de nommer Monsieur Thierry LE MARRE et Madame Magali BALLAREL en qualité de nouveaux Administrateurs, pour une durée de quatre exercices.

Les associés ont décidé le 27 juin 2025 d'augmenter le capital d'un montant nominal de 333.334 euros par émission de 333.334 actions nouvelles de la Société assortie d'une prime d'émission de 14 euros par action, soit un prix de souscription total de 5.000.010 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription de Mastercard/Europay UK Limited au profit de Société Générale.

Le 14 octobre 2025, Société Générale a cédé 2.637 actions de la Société à Mastercard/Europay UK Limited dans le cadre du dossier Ricola.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé

Le Groupe Société Générale a annoncé, le 29 janvier 2026, son entrée en négociation exclusive en vue de la cession de Treezor à l'entreprise Shares. Le Comité Social et Économique a rendu un avis favorable à l'unanimité sur cette opération. Les baux des immeubles de Paris (Wagram) et de Rennes ont été résiliés. Des prolongations respectives jusqu'en février 2027 et décembre 2026 sont en cours de formalisation.

Les factures non parvenues enregistrées au titre de 2025 s'élèvent à 7.473.904,17 euros.

S'agissant de la vie sociale, les Associés ont décidé le 17 mars 2026 d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 8.000.000 euros par émission de 8.000.000 actions nouvelles de la Société de 1 euro de valeur nominale chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription de Mastercard/Europay UK Limited au profit de Société Générale. Le capital social a ainsi été porté 6.640.847 euros à 14.640.847 euros.

Enfin, depuis fin février 2026, le Moyen-Orient fait face à un conflit armé et des tensions géopolitiques majeures liées à la situation en Iran. Bien qu'il soit difficile à ce stade d'en mesurer les conséquences, la Société suit avec attention les développements de ce conflit susceptible d'impacter significativement l'environnement économique mondial, en ce compris les marchés du crédit et le niveau des taux d'intérêt, les marchés actions ou encore une hausse de l'inflation, du coût des matières premières ou de potentielles rupture des chaînes d'approvisionnement. Ce conflit constitue un événement postérieur à la clôture sans incidence sur les comptes 2025. A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, aucun impact significatif sur la Société n'a été identifié.

Informations sur le bilan et le compte de résultat**Note 2. – Créances sur les établissements de crédits**

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes et prêts	859 279	741 471
A vue :	859 279	741 471
Comptes ordinaires	69 764	73 302
Prêts et comptes au jour le jour		
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
Comptes de Cantonnement	789 515	668 169
A terme :	-	-
Prêts et comptes à terme		
Prêts subordonnés et participatifs		
Valeurs reçues en pension à terme		
Créances rattachées	1 517	2 046
Créances douteuses		
Total brut	860 796	743 517
Dépréciations		
Total net	860 796	743 517
Titres reçus en pension		
Créances rattachées		
Total	860 796	743 517

Note 3. – Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros.)	Valeurs brute 31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2025	Amortissement provisions et dépréciation cumulées	Valeur nette 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	7 469	1 092	-	-	8 954	-6 309	2 646
Fond commercial acquis	40				40	-40	-
Autres immobilisations incorporelles	7 429	1 092		-196	8 718	-6 269	2 449
Immobilisations incorporelles en cours	-			196	196		196
Immobilisations corporelles	1 257	-19		-	1 238	-1 002	236
Installations générales et agencements	332				332	-256	76
Matériel de bureau et informatique, mobilier	925	-19			906	-746	160
Immobilisations corporelles en cours	-				-		-
Total	8 726	1 074		-	10 193	-7 311	2 881

Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros.)	Montant au 31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	-4 879	-1 430	-	-	-6 309
Fond commercial acquis	-38	-1			-40
Autres postes d'immobilisation incorporelles	-4 841	-1 429			-6 269
Immobilisations corporelles	-783	-220	-	-	-1 002
Installations générales et agencements	-200	-56			-256
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-583	-163			-746
Total	-5 662	-1 649	-	-	-7 311

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modèles linéaire selon la nature des biens et en fonction de la durée de vie prévue.

Ventilation des dotations

(En milliers d'euros.)	Linéaire	Exceptionnel	Dotation dérogatoire	Reprise dérogatoire	Dotation au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	-1 430				-1 430
Immobilisations corporelles	-220				-220
Total	-1 649				-1 649

Note 4. – Autres actifs et comptes de régularisation

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Autres actifs :		
Sous-total	5 843	14 208
Compte courant SG impôt groupe	1 488	4 268
Personnel et comptes rattachés	117	24
Dépôts de garantie	329	382
Etats : impôts et taxes diverses	954	155
TVA sur factures non parvenue / avoirs à émettre	830	902
Avoir à recevoir	1 745	1 433
Débiteurs divers	380	7 044
Comptes de régularisation :		
Sous-total	2 235	1 780
Charges comptabilisées d'avance	1 218	1 036

Charges constatées d'avance liées à l'exploitation	1 218	1 036
Produits à recevoir	-	-
Créances sur les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat		
Opérations de location simple		
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Actions propres		
Autres actifs		
Comptes de régularisation		
Impôts différés		
Autres comptes de régularisation	1 017	743
Total brut	8 078	15 988
Dépréciations		
Total net	8 078	15 988

Note 5. – Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Dettes à vue :	-	-
Dépôts et comptes ordinaires		
Comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension au jour le jour		
Dettes à terme :	-	-
Emprunts et comptes à terme		
Valeurs données en pension à terme		
Dettes rattachées		
Titres donnés en pension		
Total	-	-

Note 6. – Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes d'épargne à régime spécial :	-	-
A vue		
A terme		
Autres dettes envers la clientèle à vue :	-	-
Sociétés et entrepreneurs individuels		
Particuliers		
Clientèle financière		
Autres		
Autres dettes envers la clientèle à terme :	-	-
Sociétés et entrepreneurs individuels		
Particuliers		
Clientèle financière		
Autres		
Dettes rattachées	789 515	668 169
Total dettes envers la clientèle	789 515	668 169
Valeurs données en pension à la clientèle		
Titres donnés en pension à la clientèle		
Total	789 515	668 169

Note 7. – Autres passifs et comptes de régularisation

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Opérations sur titres	-	-
Dettes et titres empruntés		
Autres dettes de titres		
Autres passifs	75 704	79 060
Fournisseurs et comptes rattachés	9 221	11 184
Personnel et comptes rattachés	2 816	2 709
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 186	2 189
Taxe sur la valeur ajoutée	960	1 253
Autres impôts et comptes rattachés	280	324
Créditeurs divers	60 137	61 342
Charges à payer	105	58
Dettes rattachées associés	-	-
Comptes de régularisation	906	991
Charges à payer	-	-
Dettes envers les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre		
Autres passif		
Comptes de régularisation		
Dettes subordonnées		
Impôts différés		
Produits constatés d'avance	-	-
Autres produits constatés d'avance		
Autres comptes de régularisation	906	991
Total	76 610	80 051

Note 8. – Provisions et Dépréciations

(En milliers d'euros.)	31/12/2024	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2025
Provisions	5 871	328	-4 443	-	-	1 756
Provisions	5 871	328	-4 443	-	-	1 756
Engagement hors-bilan avec les établissements de crédit						-
Engagement hors-bilan avec la clientèle						-
Provisions sectorielles et autres						-
Provisions pour risques et charges	5 871	328	-4 443			1 756
Provisions réglementées						
Amortissements dérogatoires sur le crédit-bail						
Amortissements dérogatoires sur la location simple						
Autres						

(En milliers d'euros.)	31/12/2024	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2025
Dépréciations	1 373	682	-382	-	-	1 672
Dépréciations d'actifs	1 373	682	-382	-	-	1 672
Opérations avec les établissements de crédit						-
Opérations avec la clientèle	1 134	658	-229			1 563
Opérations de crédit-bail et location simple						-
Opérations sur autres actifs	238	24	-153			110
Dépréciation de titres						

Note 9. – Évolution des capitaux propres

Affectation du résultat de l'exercice précédent (En milliers d'euros.)	31/12/2025
Origine :	-59 496
Report à nouveau antérieur	-49 119
Résultat de la période	-10 377
Prélèvement sur les réserves	
Autres mouvements	
Affectation (1) :	-10 377
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	-10 377
(1) La variation du poste de report à nouveau résulte de l'affectation du résultat de l'exercice 2024 décidée par procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 13 juin 2025	

Capital social

Le capital social est composé de 6.640.847 actions de 1 € de nominal, entièrement libérées.

Ventilation des réserves

(En milliers d'euros.)	31/12/2025
Réserve légale	
Réserves statutaires	
Autres réserves	
Total	

Projet d'affectation du résultat de l'exercice

(En milliers d'euros.)	31/12/2025
Résultat disponible	-68 224
Report à nouveau antérieur	-59 496
Résultat de la période	-8 728
Prélèvement sur les réserves	
Affectation (1) :	-68 224
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	

Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros.)	31/12/2024	Augmentation	Affectation du résultat	Diminution	31/12/2025
Capital	6 308	333			6 641
Primes d'émission	66 525	4 667			71 192
Réserves	-				-
Ecart de réévaluation	-				-
Provision réglementées	-				-
Subvention d'investissement	-				-
Report à nouveau	-49 119		-10 377		-59 496
Résultat de l'exercice	-10 377	-8 728	10 377		-8 728
Distribution	-				-
Total	13 336	-3 728			9 609

Note 10. – Produits et charges d'intérêts

(En milliers d'euros.)	Charges	Produits	Net 2025	Net 2024
Sur opérations avec les établissements de crédit :	-0	18 063	18 062	25 465
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	-0	18 063	18 062	25 465
Titres et valeurs reçus en pension				
Autres				
Sur opérations avec la clientèle :	-	-	-	-
Créances commerciales				
Autres concours à la clientèle				
Comptes ordinaires débiteurs				
Titres et valeurs reçus en pension				
Autres				
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Sur dettes subordonnées	-	-	-	-
Autres intérêts et produits ou charges assimilés	-	-	-	-
Total	-0	18 063	18 062	25 465

Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'euros.)	2025	2024
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable		
Dividendes sur titres et participation et autres titres à long terme		
Part dans les entreprises liées		
Autres		
Total	-	-

Note 11. – Produit net des commissions

(En milliers d'euros.)	Charges	Produits	Net 2025	Net 2024
Opérations avec les établissements de crédit				
Opérations avec la clientèle	-35 926	45 056	9 130	5 247
Opérations sur titres				
Opérations de crédit-bail et assimilées				
Opérations de location simple				
Opérations de change et sur instruments financiers				
Engagement de financement et de garantie				
Prestations de services et autres				
Total	-35 926	45 056	9 130	5 247

Note 12. – Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros.)	2025	2024
Frais de personnel	-24 801	-24 976
Salaires et traitements	-16 552	-16 646
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-8 249	-8 330
Autres		
Autres frais administratifs	-10 171	-13 702
Impôts et taxes	7	-214
Services extérieurs	-8 885	-12 069
Autres	-1 293	-1 419

Autres opérations	-3 017	-1 177
Pertes sur créances irrécouvrables	-117	-101
Pertes opérationnelles	-2 940	-1 693
Gains opérationnels	66	618
Abondan de créances	-25	
Pénalités et amendes	-1	-1
Total	-37 989	-39 855

Effectif moyen

	France	Etranger	2025	2024
Cadres	195	8	203	197
Non cadres	43		43	49
Total	238	8	246	246

Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'a été allouée à l'organe de direction.

Note 13. – Coût du risque

(En milliers d'euros.)	2025	2024
Coût du risque sur établissements de crédit	-	-
Dotations aux provisions et dépréciations		
Créances irrécouvrables couvertes par des provisions		
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		
Reprises de provisions et dépréciations utilisées		
Reprises de provisions et dépréciations disponibles		
Autres		
Coût du risque sur la clientèle	-	-
Dotations aux provisions et dépréciations		
Créances irrécouvrables couvertes par des provisions		
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		
Reprises de provisions et dépréciations utilisées		
Reprises de provisions et dépréciations disponibles		
Autres		
Coût du risque sur portefeuille titres	-	-
Dotations aux provisions et dépréciations		
Créances irrécouvrables couvertes par des provisions		
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		
Reprises de provisions et dépréciations utilisées		
Reprises de provisions et dépréciations disponibles		
Autres		
Autres opérations	-	-
Dotations provisions autres créances douteuses	-	-
Provisions risques et charges		
Total	-	-

Synthèse du coût du risque sur les provisions et dépréciations

(En milliers d'euros.)	2025	2024
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-
Reprises de provisions et dépréciations	-	-

Note 14. – Résultat Exceptionnel

(En milliers d'euros.)	2025	2024
Charges exceptionnelles	-	-1 001
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-1 001
Produits exceptionnels	-	-
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Total net	-	-1 001

Les éléments présentés en charges exceptionnelles au 31/12/2024 étaient relatifs à des pénalités et amendes qui ne sont plus présentes dans cette note en respect de la nouvelle définition du résultat exceptionnel imposé par le nouveau règlement ANC 22-06.

Note 15. – Impôts sur les bénéfices

(En milliers d'euros.)	2025	2024
Charge fiscale courante	-1 470	-3 250
Charge fiscale différée	-	-
Total	-1 470	-3 250

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices taxable en France

Ventilation résultats	Résultat avant impôts	Retraitements	Incidence impôt sur les sociétés			Résultat après impôt (2)
			Impôts brut (1)	Avoir fiscal crédit d'impôt	Impôt net imputé	
1 - Taxé au taux normal	-10 250	-1 523	-2 943	1 645	-1 298	-5 662
2 - Taxé au taux réduit ou non taxable					0	0
I. Résultat brut d'exploitation (1+2)	-10 250	-1 523	-2 943	1 645	-1 298	-5 662
3- Taxé au taux normal	-		-		-	-
4- Taxé au taux réduit ou non taxable					-	-
II. Cout du risque (3+4)	-	-	-		-	-
III. Résultat d'exploitation (I + II)	-10 250	-1 523	-2 943	1 645	-1 298	-5 662
5 - Taxé au taux normal	-		-		-	-
6 - Taxé au taux réduit ou non taxable					-	-
IV. +/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés (5+6)	-				-	-
V. Résultat courant avant impôt (III + IV)	-10 250	-1 523	-2 943	1 645	-1 298	-5 662
Dotations nettes aux provisions réglementées	-		-		-	-
Impôt courant			-2 943	1 645	-1 298	4 588
Impôt différé					-	-
Credit d'impôt comptabilise				-93	-93	-93
Contributions			-97		-97	97
Autres (à préciser)					-	-
Résultat net	-10 250	-1 523	-3 040	1 552	-1 488	-8 761

(1) Signes : l'impôt est signé en + pour une dette et en - pour une créance

(2) Détail résultat comptable :

Résultat France taxé au taux normal	-8 761					
Résultat succursales	34					
Total résultat comptes annuels	-8 728					

Engagements financiers, autres informations

Note 16. – Emplois et ressources ventilés selon la durée restant à courir

(En milliers d'euros.)	Durée restant à courir au 31 décembre 2025				
	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Emplois					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	860 796				860 796
Opérations avec la clientèle	5 288	259	187		5 735
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Titres de transaction					
Titres de placement					
Titres d'investissement					
Actions et autres titres à revenu variable					
Titres de transaction					
Titres de placement					
Titres d'investissement					
Ressources					
Dettes envers les établissements de crédit					
Opérations avec la clientèle	789 515				789 515
Dettes représentées par un titre					

Note 17. – Identité de la société consolidante

Les comptes annuels de la SA TREEZOR sont inclus selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation de : SA SOCIETE GENERALE - 29 boulevard Haussmann 75009 PARIS

En conséquence, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion consolidé

Note 18. – Intégration fiscale

La Société TREEZOR est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 01/01/2020 Son résultat fiscal ayant servi de base de calcul à l'impôt est le suivant :

— Déficit à court terme de 11.772.542 €

Du fait de l'intégration fiscale, une créance de 1.488.310 € envers la société mère a été comptabilisée en compte courant SG au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

Note 19. – Information concernant les entreprises liées

Le présent état concerne les entreprises liées, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (sociétés détenues entre 10 et 50 %).

Les transactions effectuées par Treezor avec des entreprises liées sont réalisées à des conditions normales de marché.

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	Part entreprises liées
Postes de l'actif		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	860 796	857 546
Opérations avec la clientèle	5 735	130
Autres actifs et comptes de régularisation	8 078	
Immobilisations	2 881	
Postes du passif		
Opérations avec la clientèle	789 515	
Autres passifs et comptes de régularisation	76 610	2 447
Provisions	1 756	
Postes du hors bilan		
Engagements de financement		

Engagements de garantie		
Engagements sur titres		
Postes du compte de résultat		
Intérêts et produits assimilés	18 063	18 063
Intérêts et charges assimilées	-0	
Commissions (produits)	45 056	912
Commissions (charges)	-35 926	-414
Charges d'exploitation bancaire	-4 142	-446
Charges générales d'exploitation	-37 989	-2 171
Résultat exceptionnel	-	

Note 20. – Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires HT, au titre de l'exercice 2025 et des compléments d'honoraires 2024, s'élèvent à :

- Ernst & Young et Autres : 66 846 €
- BDO Paris : 61 284 €

Note 21. – Ventilation des produits bancaires

(En milliers d'euros.)	Produits France	Produits Export	2025	2024
Intérêts et produits assimilés	18 063		18 063	25 465
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées				
Produits sur opérations de location simple				
Revenus des titres à revenu variable				
Produits de commissions	21 578	23 478	45 056	42 798
Gains de change	0		0	1
Autres produits d'exploitation bancaire	2 960		2 960	2 089
Total	42 602	23 478	66 079	70 353

IV. - Affectation du résultat

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels,

- décident d'affecter la perte nette comptable de l'exercice de 8.727.747,22 euros au compte de report à nouveau antérieur, débiteur de 59.496.208,67 euros, qui sera ainsi porté à un montant négatif de 68.223.955,89 euros.
- rappellent, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, que la Société n'a distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.
- décident que toutes les autres dispositions du procès-verbal des décisions unanimes des Associés en date du 12 juin 2026 demeurent inchangées.

V. - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions des associés et par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Treezor relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note 1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels :

- les changements de méthode comptable résultant de l'application de nouveaux règlements ANC ;
- les éléments sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 21 mai 2026

Les Commissaires aux Comptes

BDO Paris
Vincent Génibrel
Associé

ERNST & YOUNG et Autres
Vanessa Jolival
Associée